

LES ACTEURS

Le Matin, 12.02.12

Pascal Broulis Il répond à ceux qui l'accusent de sous-enchère fiscale «Profiteurs, les Vaudois? Non, ils font plutôt preuve d'intelligence»

Il y a eu les critiques concernant l'impôt au forfait de riches contribuables étrangers. Puis celles sur le «cadeau» consenti pour sauver l'usine Novartis de Prangins. Cette semaine, le Contrôle fédéral des finances soulignait l'utilisation très large que Vaud a faite de l'arrêté Bonny, réservé en principe aux régions défavorisées. Pascal Broulis, chef des Finances et président du gouvernement vaudois, défend sa politique et admet que, pour l'imposition des holdings et sociétés de sièges étrangères, il faut faire avancer le dossier.

Jean-Claude Pécelet
jean-claude.pecelet@edipresse.ch

16 milliards de bénéficiaires de sociétés exonérés d'impôt en 2007: Vaud est-il le champion suisse des rabais fiscaux?

Cette estimation du Contrôle fédéral des finances se réfère aux bénéfices déclarés en fin d'année et ne tient compte ni des reports de pertes, ni des abattements dus à la structure des sociétés, etc. Elle ne reflète donc pas la masse imposable. Par ailleurs, le Contrôle des finances n'a analysé que quatre cantons, alors que d'autres appliquaient aussi l'arrêté Bonny.

Le reproche de sous-enchère fiscale existe néanmoins. Le conseiller exécutif bernois Andreas Rickenbacher parle même d'«insolence» à propos des pratiques vaudoises.

Je récus ce reproche. Vaud, comme d'autres, a utilisé un bon outil mis à disposition par la Confédération – l'arrêté Bonny, qui est mort aujourd'hui, ce que je regrette. Je me réjouis d'entendre le président du Parti socialiste Christian Levrat dire qu'il faut trouver quelque chose d'équivalent pour l'avenir. Nous n'avons pas fait de cadeaux mais négocié, dans 63 cas, des allègements à des sociétés qui ont investi 1,8 milliard de francs, diversifié le tissu économique, créé 4663 emplois. Cela nous permet de compter aujourd'hui sur des rentrées fiscales d'un demi-milliard de francs pour les personnes



morales. Vaud figure ainsi parmi les huit cantons contributeurs nets à la péréquation financière fédérale... dont Berne profite à hauteur de 1,1 milliard de francs par an. C'est un bon système, et je suis fier de cette péréquation. On reproche aux Vaudois d'être profiteurs? J'y vois plutôt une gestion intelligente des deniers publics, dans l'intérêt de tous.

Genève communique le montant des exonérations fiscales aux sociétés: 188 millions de francs pour 2010, 550 millions cumulés depuis 2002. Pourquoi pas Vaud?

C'est un chiffre théorique, basé sur des «business plans». Le bouclement fiscal des sociétés a souvent deux ans de retard, parfois plus, sur les comptes publiés en fin d'année.

Peut-être, mais il en résulte une pratique vaudoise opaque. Dans votre livre «L'impôt heureux», vous qualifiez celui-ci d'«inséparable compagnon de la démocratie». Est-ce démocratique de soutenir des entreprises, pour des montants parfois très élevés, sans que les élus soient informés des enjeux?

La main de la fiscalité n'est pas celle qui distribue les prestations! Et les allègements fiscaux ne sont pas des subventions. Surtout, nous ne travaillons pas sans garantie. Vaud a été le premier, longtemps le seul à intégrer une clause de revers («claw back») consistant à exiger après coup les impôts exonérés si la société ne remplit plus les conditions stipulées lors de l'octroi, si elle part au cours de la période d'exonération ou dans les 5 à 10 ans suivant la fin de celle-ci. Au niveau fédéral, cette clause n'existe que depuis quelques années et ne vise que la période de l'allègement, pas l'après.

EN DATES

- 1965
► **Naissance**
Pascal Broulis naît un 3 avril à Sainte-Croix.
- 1990
► **Grand Conseil**
A l'âge de 25 ans, il devient le plus jeune député (radical) du canton.
- 2002
► **Conseil d'Etat**
Après une carrière à la BCV, il est élu au gouvernement vaudois, puis réélu en 2007 et nommé président par ses pairs pour la législature.
- 2009
► **Ecarté**
Candidat à la succession de Pascal Couchepin, Pascal Broulis n'est pas retenu dans le ticket final.
- 2011
► **Auteur**
Publication de «L'impôt heureux» aux Editions P.-M. Favre.
- 2012
► **Engagé**
Sauvetage de l'usine Novartis et de ses 320 emplois à Prangins.

Pascal Broulis:
«J'admets aussi les critiques, tant qu'elles ne relèvent pas de la jalousie.»

Michel Perret

Vaud l'a-t-il déjà appliquée?

Sur le plan cantonal, environ une dizaine de fois. Sur le plan fédéral, de mémoire, deux fois.

Une entreprise établie sur la Côte, au bénéfice de l'arrêté Bonny, annonçait en 2007 la création de 350 emplois à cinq ans. Elle en a moins du tiers. Que fait le canton? Les cas problématiques sont réexaminés. Cela dit, il faut être franc: une société qui ne réalise pas les bénéfices escomptés mais des pertes ne paiera pas d'impôts, même avec la clause «claw back». Cela fait partie des risques à prendre.

Novartis a renoncé récemment à fermer son usine de Prangins. En contrepartie, la société a obtenu de pouvoir revaloriser des terrains, ainsi qu'un allègement fiscal. Ces concessions, accordées alors qu'il n'y a pas création mais simple maintien d'emplois, ne créent-elles pas un précédent?

Nous ne saurons que dans cinq ou dix ans si nous nous sommes trompés ou pas à propos de Novartis. Ce que je sais aujourd'hui, c'est que la société va investir au moins 40 millions, probablement davantage, sur ce site qui aurait été condamné sans la mobilisation des intéressés. Cela permettra de doubler la capacité de l'usine, d'y implanter de nouvelles activités, de maintenir une compétence industrielle de pointe dans la région. Si les choses se passent comme prévu – et nous n'avons pas de raison d'en douter – Novartis paiera beaucoup plus d'impôts qu'aujourd'hui, sans compter ceux des employés. L'opération aura alors été clairement bénéficiaire pour la région et le canton. Je ne serai sans doute plus conseiller d'Etat à ce moment-là. On plante des graines, les générations suivantes récoltent les fruits.

Un cinquième seulement des emplois créés par les sociétés exonérées sont occupés par des Suisses, relève le Contrôle fédéral des finances. Le jeu en vaut-il la chandelle?

J'admets cette remarque, quoi qu'elle témoigne d'une vision à court terme. Prenons l'exemple d'une multinationale qui s'est établie à Lausanne il y a bien plus de dix ans: la plupart de ses cadres étaient alors américains. Elle emploie aujourd'hui plus de mille

SUITE EN PAGE 16

SUITE DE LA PAGE 15

personnes, suisses pour l'essentiel. En vingt ans, vous prenez racine. Sans remonter aussi loin, je ne compte plus les sociétés au bénéfice de l'arrêté Bonny qui collaborent avec l'EPFL, engagent les étudiants sortis de cette haute école ou la font profiter de leurs compétences.

Les défauts de l'arrêté Bonny ont été en bonne partie corrigés. Reste la question des impôts payés par les sociétés sièges ou les holdings. Il est de notoriété publique qu'elles transfèrent souvent, par divers montages, du chiffre d'affaires ou des actifs moins taxés en Suisse qu'à l'étranger. Que dites-vous quand vous voyez les 170 collaborateurs d'une filiale établie sur La Côte générer vingt fois plus de chiffre d'affaires par individu que les 30 000 collaborateurs du groupe?

Je ne me prononce pas sur des cas particuliers. Sur le fond, vous avez raison, il faudra réformer la fiscalité des entreprises pour éliminer les discriminations entre sociétés suisses et étrangères, que condamne l'Union européenne. Nous n'avons aucun intérêt à exacerber la concurrence de ce côté-là et je vous assure que nous prenons la chose très au sérieux. Genève et Vaud avancent main dans la main sur ce dossier complexe.

Deux multinationales sont actuellement poursuivies pour redressement fiscal au Brésil et aux Etats-Unis, à hauteur de 5 milliards et 627 millions de dollars respectivement. Dans les deux cas, leur filiale vaudoise est mise en cause. N'y a-t-il pas là un risque de réputation pour le canton, voire pour la Suisse?

Encore une fois, je ne commente pas des cas particuliers. Pour répondre à votre question: oui, il faut être vigilant sur ce point, nous y travaillons et corrigerons ce qui doit l'être. Je vois comme vous les exigences extérieures augmenter, mais soyons réalistes: ce n'est pas en faisant pression sur la Suisse que les Etats endettés rembourseront les quelque 2000 milliards de dollars qu'ils doivent.

Neuchâtel a opéré en 2010 sa «révolution copernicienne», selon les mots de son chef des Finances Jean Studer. Le canton a fortement baissé la fiscalité des



Pour le grand argentier vaudois, le secret majeur d'une fiscalité efficace est la diversification des sources de revenus.

Michel Perret

présentera pour elle plusieurs milliards de perte de substance fiscale.

Comme pour le secret bancaire, la Suisse attendra-t-elle le dernier moment pour faire avancer ce dossier, ou a-t-elle une stratégie?

Idéalement, les négociations devraient aboutir dans un délai de trois à cinq ans.

A en juger par sa dernière prise de position, la Conférence des directeurs cantonaux des Finances traîne plutôt les pieds.

Je ne crois pas. Il faut lire entre les lignes ce texte qui s'adresse en fait à la Confédération pour lui rappeler qu'en vertu de l'article 55 de la Constitution, elle doit discuter avec les cantons les sujets de politique extérieure qui les concernent directement. Cantons et communes encaissent deux tiers des impôts et financent les trois quarts des prestations publiques. Si on veut «vendre» à la population une solution sur la fiscalité des entreprises, quelle qu'elle soit, leur relais sera indispensable. Il est important que la Suisse parle d'une voix sur ce dossier. Les déclarations récentes du nouveau chef du DFAE Didier Burkhalter à ce propos me rendent plutôt optimiste.

Trois à cinq ans, cela reste long quand on sait que les discussions ont commencé il y a sept ans. Pourquoi pas avant?

La force de la Suisse est la sécurité du droit. Il faut donner aux entreprises le temps de s'organiser face aux nouvelles règles. J'observe aussi que sur la fiscalité, l'Union européenne elle-même parle parfois à vingt-sept voix. Enfin, nous n'avons pas affaire à des enfants de chœur: voyez les régimes fiscaux qu'offre un Etat américain comme le Delaware, ou l'inventivité de la City de Londres.

Une question personnelle pour finir. On dit que vous goûtez votre rôle d'«hyperprésident» du gouvernement vaudois. Souhaitez-vous le conserver, même si la majorité change après les élections cantonales?

Il faut déjà que je sois réélu. Après les élections, il appartiendra au gouvernement de décider de la meilleure stratégie. La collégialité en son sein a été une des raisons du succès, j'espère que cela restera le cas. ●

« Nous prenons très au sérieux la réforme de la fiscalité des sociétés »

sociétés, suisses ou étrangères, holdings comprises, tout en réduisant les allègements. C'est un régime transparent et équitable, les premiers résultats montrent que le canton n'y a pas perdu.

Vaud et Genève ont beaucoup plus de holdings que Neuchâtel, les enjeux financiers sont énormes. Ils représentent 200 à 400 millions de francs pour

le canton de Vaud, 600 millions à un milliard pour celui de Genève. Sans compter les communes concernées. Plusieurs solutions sont possibles. La Belgique et les Pays-Bas ont tourné le problème, les seconds en supprimant le régime des holdings, pour utiliser un système de «box» recueillant des revenus spécifiques, royalties ou intérêts taxés à des taux

préférentiels. On peut aussi travailler sur les taux – je reconnais qu'ils sont plutôt élevés dans les cantons de Vaud et Genève. Si on choisit cette voie, les cantons ne pourront être les seuls à supporter le sacrifice. La Confédération prélève 8% sur les bénéfices des sociétés au titre de l'impôt fédéral direct; elle devra réduire sa part, de 2 ou 3 points peut-être, ce qui re-